

AVIS DE LA BOURSE

RADIATION DE LA VALEUR SYPHAX AIRLINES DU MARCHE ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE

La Bourse informe qu'à partir du vendredi 6 novembre 2015, la société Syphax Airlines sera radiée du Marché Alternatif de la Cote de la Bourse et transférée au marché Hors-cote selon les dispositions de l'article 76 nouveau du Règlement Général de la Bourse.

La reprise de la cotation des actions de la société Syphax Airlines sur le marché Hors-Cote fera l'objet d'un communiqué du CMF.